



Actions auprès des prud'hommes

Par **Herveprud**, le **02/06/2013** à **15:46**

Bonjour, je me retrouve en situation tendue actuellement avec mon employeur. Il me menace de licenciement, sans motif réel. Il me propose de me licencier pour motif économique et je ne suis pas d'accord.

Dois je entamer une procédure auprès des prud'hommes. Que pensez vous de ce site pour [saisir les prud'hommes](#) en ligne ? Cela semble simple et rapide puisque un seul formulaire permet de lancer la démarche. Mais j'avoue que je ne m'y connais pas bien. **merci**

Par **DSO**, le **03/06/2013** à **07:53**

Bonjour,

Si vous souhaitez saisir le Conseil de Prud'hommes, je vous conseillerais de vous faire assister, et de ne pas saisir la juridiction prud'homale, seul.

Par ailleurs, il faut un motif réel pour saisir le Conseil de Prud'hommes, et apporter des éléments de preuves pour que votre demande ait une chance d'aboutir.

Cordialement,
DSO